



## Compte rendu des Délibérations du Conseil Municipal.

Le 16 février 2018 à 8h00, le Conseil Municipal de la Commune de Grépiac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame le Maire.

Etat des conseillers présents et absents :

Prénoms	Noms	Présents	Absents excusés	Procurations	Absents	.....
Claude	ALCIBIADE		x			
Juliette	ALVAREZ	x				
Francis	BETREMIEUX	x				
Jean-Luc	CHIVIALLE		x	A Mme DURAND Béatrice		
Béatrice	DURAND	x				
Céline	GABRIEL	x				
Hélène	ECHEVARRIA		x	A Mme GABRIEL Céline		
Dominique	MARQUET					
Patrice	MOULIS	x				
Franck	MUNIGLIA		x	A M. PIQUEMAL François		
François	PIQUEMAL	x				
Yolande	TOURNUT	x				
Laurence	VASSAL	x				
Secrétaire de séance : <b>Juliette ALVAREZ</b>		Total des présents				<b>9</b>
		Quorum				<b>7</b>
		Votants				<b>12</b>

## ORDRE DU JOUR

Madame le Maire fait l'appel des Conseillers et fait émarger la feuille de présence. Mme Juliette ALVAREZ est désignée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 08h04

Madame le Maire demande à ce que le compte rendu du conseil municipal du 7 février 2018 soit approuvé.  
Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

### 1. Prise en charge du repas de fin d'année des employés municipaux et des nouveaux élus

Madame le Maire propose à l'assemblée d'organiser un repas annuel au restaurant entre les employés communaux et les nouveaux élus ; cela permettrait de renforcer la cohésion de l'équipe à travers une rencontre en dehors de l'environnement professionnel.

Après diverses demandes, le choix s'est porté sur le Dix31 à Roques sur Garonne.

Le prix est de 32€ le repas avec une partie du bowling. Le montant de la facture s'élèvera à 672€

La dépense sera inscrite au Budget Primitif 2018 à l'article 6232

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce :

12 POUR 0 ABSTENTION 0 CONTRE :

Le Conseil Municipal :

- Approuve la décision d'organiser ce repas à l'attention du personnel et des nouveaux élus
- Autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches et l'autorise à régler la dépense pour un montant maximal de 672€

### FIN DE SEANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Le Maire lève la séance à 08h06